

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

AVIS SUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU CINÉMA L'ÉTOILE. DÉCISION

Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Feytout-Perez, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin
M Capouillez à Mme Marenzoni
Mme Rigaud à M Delpeyrat
M Grémy à Mme Durand
M Deau à M Cristofoli
Mme Vaccaro à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Marie-Dominique Canouet.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 novembre 2021
Rendue exécutoire le : 12 novembre 2021
Publiée le : 12 novembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 9 novembre 2021

AVIS SUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU CINÉMA L'ÉTOILE. DÉCISION

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au tourisme, présente le rapport suivant.

Le Conseil Départemental de la Gironde, par le biais de sa politique de soutien aux collèges, accorde un concours financier aux cinémas classés Art et Essai afin de leur permettre de participer à l'opération « Collège au Cinéma ». Pour l'année scolaire 2020-2021, 83 établissements girondins ont été accompagnés.

Ce dispositif qui vise à développer la culture cinématographique des collégiens, par la découverte d'œuvres de référence dans le cadre de projections spéciales dans des salles de cinéma de proximité, en temps scolaire, a été fortement perturbé par la crise sanitaire.

De nombreuses projections scolaires ont été annulées ou fortement diminuées du fait de la fermeture administrative des ERP et l'interdiction des sorties scolaires. Ces salles partenaires ont donc subi un important manque à gagner. Au-delà des difficultés constatées sur les séances scolaires, les cinémas continuent d'être confrontés à une baisse de leur fréquentation.

Le cinéma L'Étoile, exploité par la société Artec en délégation de service public, est concerné par cette opération. Il accueille en moyenne trois collèges (Arsac, Castelnau et Saint-Jean d'Illac) pour quatre à six séances par an.

Dans ce contexte particulier, le Département souhaite renouveler sa confiance à ces opérateurs en transformant le budget non utilisé de « Collège au cinéma 2020-2021 » en soutien aux exploitants de salles de cinéma labellisées « Art et essai » partenaires de l'opération ces deux dernières années. En effet, la réussite du dispositif s'appuie sur la mobilisation et la proximité de ces équipements qui irriguent les territoires girondins et constituent l'un des piliers essentiels de la vie artistique et culturelle locale.

Le montant de l'aide pour le Cinéma L'Étoile se situera entre 1 100 et 2 500 €. Il est calculé proportionnellement à la prime Art et essai versée par le CNC en 2021.

Le budget mobilisé sera réparti selon les critères suivants :

- Le budget mobilisé est destiné aux structures publiques ou privées dont le siège social est situé en Gironde,.
- La répartition de ce budget est basée sur les critères du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) au titre du classement art et essai. Cette aide sélective est destinée à soutenir les salles qui exposent une proportion conséquente de films recommandés art et essai et soutiennent cette programmation exigeante par une politique d'animation adaptée. L'aide du Département sera proportionnelle à celle versée par le CNC aux salles en 2021 au titre de ce classement.
- Pour les entreprises, un avis du Conseil Municipal de la Commune siège de celles-ci autorisant la subvention départementale devra être sollicité.

Conformément à l'article L.3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental à la Société Artec et au versement de celle-ci.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 9 novembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_144
Date de la décision :	2021-11-09 00:00:00+01
Objet :	AVIS SUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU CINÉMA L'ÉTOILE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20211109-DG21_144-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211109-DG21_144-DE-1-1_0.xml	text/xml	935
Nom original :		
DG21_144.pdf	application/pdf	667165
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211109-DG21_144-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	667165

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 novembre 2021 à 10h14min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 novembre 2021 à 10h14min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 novembre 2021 à 10h15min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 novembre 2021 à 10h30min14s	Reçu par le MI le 2021-11-12